

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Projet de décret portant abrogation du décret n° 2023-1407 du 31 juillet 2023 portant dissolution du parti politique dénommé « Patriotes du Sénégal pour le Travail, l’Ethique et la Fraternité » (PASTEUF)

RAPPORT DE PRESENTATION

Par décret n° 2023-1407 du 31 juillet 2023, il a été prononcé la dissolution du parti politique dénommé « Patriotes du Sénégal pour le Travail, l’Ethique et la Fraternité » (PASTEUF), enregistré sous le récépissé n°17226/MINTSP/DGAT/DLP du 06 février 2015 et dirigé par Monsieur Ousmane SONKO.

Cette mesure faisait suite à la méconnaissance, par ledit parti politique, de ses obligations en vertu de l’article 4 de la Constitution et de l’article 4 de la loi n°81-17 du 06 mai 1981 relative aux partis politiques, modifiée par la loi n° 89-36 du 12 octobre 1989.

Toutefois, dans un souci d’apaisement du climat politique et social et de renforcement de la cohésion nationale, le Chef de l’Etat a initié, les 26 et 27 février 2024, un dialogue avec les forces vives de la Nation.

Dans la même dynamique, le Président de la République a fait adopter un projet de loi portant amnistie, matérialisé par la loi n° 2024-09 du 13 mars 2024.

Cette loi amnistie, de plein droit, « tous les faits, susceptibles de revêtir la qualification d’infraction criminelle ou délictuelle, commis entre le 1^{er} février 2021 et le 25 février 2024 tant au Sénégal qu’à l’étranger, se rapportant à des manifestations ou ayant des motivations politiques y compris celles faites par tous supports de communication, que leurs auteurs aient été jugés ou non ».

Ainsi, les faits initialement reprochés au parti PASTEUF entrant dans le champ des infractions couvertes par l’amnistie, il convient d’abroger la mesure de dissolution en application de ladite loi.

Telle est l’économie du présent projet de décret.

Le Ministre de l’Intérieur

Mouhamadou Makhtar CISSE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une foi

Décret n° **2024- 830**

portant abrogation du décret n° 2023-1407 du 31 juillet 2023 portant dissolution du parti politique dénommé « Patriotes du Sénégal pour le Travail, l’Ethique et la Fraternité » (PASTEUF)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
- VU la loi n° 81-17 du 06 mai 1981 relative aux partis politiques, modifiée par la loi n° 89-36 du 12 octobre 1989 ;
- VU la loi n° 2024-09 du 13 mars 2024 portant amnistie ;
- VU le décret n° 2022-1878 du 26 septembre 2022 relatif aux attributions du Ministre de l’Intérieur ;
- VU le décret n° 2024-703 du 06 mars 2024 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2024-705 du 08 mars 2024 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2024-706 du 08 mars 2024 portant répartition des services de l’Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;
- SUR le rapport du Ministre de l’Intérieur,

DECRETE :

Article premier.- Le décret n° 2023-1407 du 31 juillet 2023 portant dissolution du parti politique dénommé « Patriotes du Sénégal pour le Travail, l’Ethique et la Fraternité » (PASTEUF) est abrogé.

Article 2.- Le Ministre de l’Intérieur est chargé de l’exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar, le **27 mars 2024**

Par le Président de la République

Le Premier Ministre



Sidiki KABA



Macky SALL